MATOUR

Lettre municipale n°87

Novembre 2022

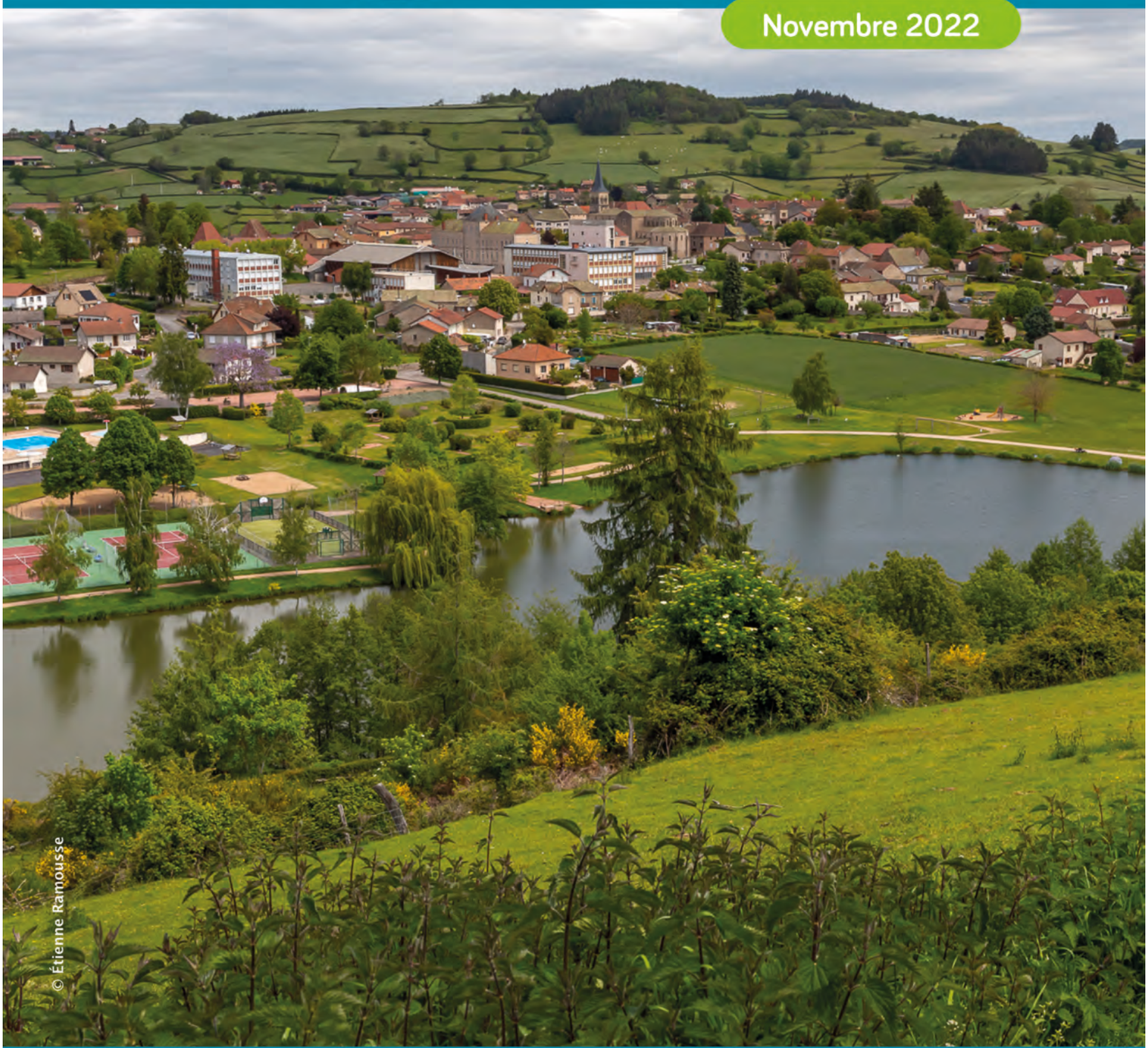

© Étienne Ramousse

Économies d'énergie P.4

Repas des aînés P.10

Tourisme P.15

Infos pratiques
Numéros utiles

MAIRIE
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h30 à 12h
Tél. : 03 85 59 70 20
E-mail : mairie@matour.fr

NUMÉRO D'URGENCE MAIRIE
Tél. 03 85 59 5000
Possibilité de prendre rendez-vous avec le secrétatriat en dehors des plages horaires.
Possibilité de prendre rendez-vous avec les élus.

DÉCHETTERIE
Du 1/11 au 31/03
Lundi, mercredi et samedi :
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi : de 13h30 à 17h

Du 1/04 au 31/10
Lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

PERMANENCES EN MAIRIE
Conciliateur de justice
M Thirion. Sur rendez-vous
au 06 88 07 20 40

ASSISTANTE SOCIALE
Permanence salle « Villages solidaires » dans la Maison des Associations. Sur rendez-vous :
Tél. 03 85 59 03 18

VILLAGES SOLIDAIRES
France services
Permanences
lundi : de 14h à 17h
jeudi : de 9h à 12h
Mairie 1er étage
Contact :
Tél. 06 77 30 29 81 ou par e-mail :
msap@villagesolidaires.fr

BIBLIOTHÈQUE
mercredi de 14h à 17h
(sauf vacances scolaires)
jeudi et samedi de 10h à 11h30
vendredi de 18h à 19h

Juillet Août : jeudi et samedi de 10h à 11h30

SEJ (service Enfance et Jeunesse)
Contact :
Tél. 03 85 59 76 58
www.scmb71.com/enfance-jeunesse

GENDARMERIE
DOMPIERRE LES ORMES
Ouverte au public les mardis de 8h à 12h et de 14h à 18h

CLUNY
Ouverte au public tous les jours de la semaine de 8h à 12h et de 14h à 18h
Dimanches et jours fériés :
de 9h à 12h et de 15h à 18h

Urgences : composer le « 17 » (tél fixe) le «112 » (tél portable)

TRÉSORERIE
1, rue Saint Odile - 71 250 Cluny
Tél. 03 85 59 10 89
Ouverte :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
Lundi et jeudi 13h30-16h00

MAISON DES PATRIMOINES
Tél. 03 85 59 78 84 ou par e-mail :
maisondespatrimoines@matour.fr

SITE DE LOISIRS DU PALUET
Réservation : 03 85 59 70 92
E-mail : lepaluet@matour.fr.

OPAH
Ouvert le 1er lundi de chaque mois "ilot JANIN" de 13h30 à 16h30 (derrière la pharmacie)

RANDSTAD (agence d'interim)
Permanence tous les jeudis de 14h à 16h dans les locaux de villages solidaires

TRAVAIL ET SERVICES
Association spécialisée dans la réinsertion professionnelle fonctionne comme une agence d'intérim
Tél. 03.85.59.27.76.

https://www.facebook.com/matourvillage

msm
maison de santé matour

Médecin	
Joël Parisot	03 85 59 70 33
Chirurgiens dentistes	
Ninon Bonnot Pierre Mombellet	03 85 20 40 88
Orthophoniste	
Elodie Dano Gabrielle Prévot	03 85 31 14 08 06 74 23 94 31
Kinésithérapeutes Ostéopathes	
Evelyne Thuret Lucie O'Neill Aloïs O'Neill Léa Moesen	03 85 20 60 78
Psychologue clinicienne Psychothérapeute	
Catherine Bijl	06 08 06 36 25
Cabinet infirmier	
Josiane Perrin Isabelle Belnand Cindy Vouillon	03 85 38 64 72
Sage-femme	
Barbara Agneray	06 71 14 84 48
Pédicure - Podologue	
Camille Bonnefoy	06 52 52 36 10
Diététitiennce Nutritionniste	
Marie Poulalier	07 66 49 83 55
Sophrologue	
Nathalie Gourdon	06 24 12 29 44
Hypnothérapeute	
Sarah Ballandras	06 49 42 40 38

En cas d'urgence, composez le 15

Édito

Madame, Monsieur,

La pandémie, mondiale, la guerre en Ukraine, à nos portes, le changement climatique, omniprésent nous impactent chaque jour davantage : augmentation du prix des matières premières, de l'énergie, de l'alimentation, du coût des travaux, ruptures d'approvisionnement. .. Chacun est maintenant concerné !

Au sein d'une communauté comme la nôtre, les leviers sont modestes mais importants pour assurer la pérennité des conditions de vie et de travail dans les années à venir.

Nous nous posons tous la question de savoir que faire, quel est le bon niveau d'action :

Systémique, donc national européen et mondial dont on voit bien les limites en tant de guerre de concurrence exacerbée où chacun joue sa carte, parfois au détriment de la paix, de la planète et de l'intérêt général de ses habitants ;

Local au plus près des entreprises, des associations et des collectivités locales avec des approches différentes, parfois contradictoires liées à des visions souvent irréconciliables, tels les affrontements idéologiques autour de l'éolien, de la méthanisation, du stockage de l'eau qui ne font que retarder les mesures concrètes ;

Individuel en fonction de la situation de chacun, de ces idées, de ses moyens et priorités ;

Toujours est-il qu'il est bien difficile de prendre, quel que soit le niveau où on se trouve les décisions courageuses qui devraient s'imposer, ni, et c'est peut-être le plus grave, de se faire une opinion.

Pour passer aux travaux pratiques, chacun peut prendre le temps de s'informer, de rechercher les améliorations à sa portée : logement, énergie, déplacement, alimentation… Impossible de décider à la place des autres, inutile de culpabiliser ou d'infantiliser on voit déjà les résultats… Une chose est pourtant sûre le temps n'est plus aux tergiversations chacun doit s'interroger, s'informer, se former et avancer, les exemples, les initiatives ne manquent pas.

Du côté de la commune de Matour nous nous inscrivons à la fois sur le temps long en recherchant depuis des décennies l'efficacité énergétique des bâtiments publics, en améliorant l'accessibilité, en réfléchissant encore trop modestement à la production d'énergie locale en regardant comment stocker l'eau, nous préparant ainsi à accueillir au sein de notre centre bourg, celles et ceux qui ne pourront plus faire face aux coûts énergétiques, aux déplacements et à l'aménagement de leur propre appartement ou maison.

Sur le temps court, nous réfléchissons à limiter l'éclairage public, de façon spatiale et sur la durée. Et, lorsque cela sera possible en limitant la température des bâtiments.

Nul matourin ne devrait être surpris puisque nous vous consultons le plus souvent possible et vous associons autant que faire se peut au projet de la commune. Si vous avez des idées, des propositions, n'hésitez pas ! C'est dans cet état d'esprit que vous trouverez dans cette lettre municipale une consultation sur l'éclairage public.

Nous vous invitons donc à prendre le temps de vous renseigner, à vous « ouvrir » aux changements qui se dessinent, aux innovations, aux possibilités nouvelles qui existent déjà ou seront bientôt à votre disposition. Prenez un peu de temps il ne sera pas perdu !

En attendant je vous souhaite, avec l'équipe municipale, de très belles fêtes de fin d'année malgré ce contexte parfois pesant, le temps consacré aux proches et à la famille reste une belle source d'énergie.

Le Maire
Thierry IGONNET

La commune s'est dotée d'un film qui en présente les attraits. Il sera utilisé pour l'accueil de manifestations, d'assemblée générale et pour la promouvoir en toutes circonstances

https://www.youtube.com/@matourvillage

Économies d'énergie

La commune

Notre commune, à la chance d'avoir, même trop modestement, anticipé sur la situation que nous connaissons aujourd'hui, à savoir une énergie plus rare et plus chère :

- isolation des bâtiments publics,
- rénovation de l'éclairage urbain,
- création d'une chaufferie centrale avec plaquettes de bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur.

Force est de constater aujourd'hui que ce n'est pas suffisant. Nous allons devoir aller plus loin, plus vite et plus fort.

La plupart des projets nécessitent des études, des autorisations qui ont en commun de prendre beaucoup de temps et sont complexes.

Pour être efficace rapidement, le Conseil municipal a décidé d'enclencher 2 réflexions :

- la limitation de l'énergie consacrée à l'éclairage public ;
- la diminution de la chaleur dans les bâtiments publics : gymnase, mairie, maison des patrimoines, maison des associations, écoles ...

Dans les deux cas, nous souhaitons associer les utilisateurs et la population à ces réflexions dont l'impact sur notre vie quotidienne deviendra une réalité, dès le 1er janvier 2023.

Nous vous remercions donc de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire disponible sur le site internet de la commune ou à retirer en format papier à la mairie.

https://www.matour.fr/fr/questionnaire-eclairage-public

Pour aller plus loin

Pour ceux qui veulent aller plus loin, nous avons la chance de bénéficier sur le territoire de démarches et interlocuteurs locaux compétents qui sont à votre disposition. **Avec Marie-Laure et Vincent Rouzé du réseau des POTEs* (*Pionnier Ordinaire de la Transition Écologique)** vous pourrez participer à des réunions, des ateliers , des discussions pour mieux explorer nos modes de vie en terme de transports, d'alimentation, de consommation et réfléchir à nos marges d'action.

Propositions sur :
https://www.scmb71.com/environnement/energie-clim at/actions-phares

Pour la rénovation de nos habitats :
https://maconnais-sud-bourgogne.fr/en-actions-petr/renovation-en-maconnais-sud-bourgogne-particuliers.html

Pour les particuliers

La conjoncture économique, liée à l'évolution du cours des matières premières, fortement aggravée par la guerre en Ukraine, vient accélérer l'impact du changement climatique dont chacun à maintenant bien compris l'impact.

Chaque foyer, chaque entreprise s'interrogent tant sur la meilleure façon de limiter l'augmentation de ses charges que sur la possibilité d'améliorer son bilan carbone.

Voici un rappel, sous formes d'infographies des pistes d'amélioration proposées par l'ADEME.

Certaines relèvent du bon sens, d'autres, plus compliquées à mettre en œuvre nécessitent parfois des investissements importants.

Il s'agit ici de permettre à chacun de se faire une opinion.

À ce sujet chacun, peut se faire une idée en allant évaluer son impact sur le site « nos gestes climat » :

https://nosgestesclimat.fr

10 gestes pour faire des économies d'énergie chez soi

À LA MAISON

L'hiver arrive ! Pour éviter de faire grimper la facture d'énergie, voici quelques gestes essentiels. Et pour encore plus d'économies, envisagez une rénovation énergétique.

1 Baisser le chauffage de 1 °C pour réduire de 7 % votre consommation de chauffage. La température moyenne idéale est de 19 °C à l'intérieur du logement.

2 Installer un thermostat programmable pour moduler la température des pièces en fonction des besoins (jour/nuit, absences…) et réaliser jusqu'à 15 % d'économie de chauffage.

3 Empêcher la chaleur de s'échapper du logement : fermer les volets et tirer les rideaux la nuit, fermer les portes des pièces peu chauffées, placer un boudin au bas de la porte d'entrée, isoler la porte vers le sous-sol ou la cave mais ne jamais boucher les grilles d'aération.

4 Laisser la chaleur se diffuser dans la pièce pour un confort sans surchauffe : éviter de recouvrir les radiateurs et de faire pendre les rideaux devant, purger régulièrement les radiateurs pour qu'ils transmettent mieux la chaleur.

5 Diminuer la consommation d'eau chaude : entourer le ballon d'eau chaude et les tuyaux avec un isolant, régler la température du chauffe-eau à 55 °C, installer des réducteurs de débits sur les robinets et dans la douche, éviter les bains, prendre sa douche sans dépasser le temps d'une chanson.

6 Laver le linge et la vaisselle sans trop consommer : laver à 30 °C (c'est 3 fois moins d'énergie consommée qu'un lavage à 90 °C), essorer le linge au maximum avant de le mettre au sèche-linge pour raccourcir le temps de séchage, privilégier le programme Eco du lave-vaisselle (c'est jusqu'à 45 % moins d'électricité qu'un programme intensif), éviter de faire tourner les appareils s'ils ne sont pas complètement remplis.

7 Supprimer les petits gaspillages d'énergie : éteindre la lumière en quittant une pièce, éteindre complètement les appareils électriques et électroniques plutôt que de les laisser en veille, c'est jusqu'à 10 % d'économies d'électricité (hors chauffage et eau chaude).

8 Adopter le numérique responsable : activer le mode économies d'énergie sur l'ordinateur et le smartphone, éteindre complètement l'ordinateur, la télévision, la console de jeu, la TV, le boîtier TV… quand ils sont inutilisés, et la box avant d'aller dormir, diminuer la résolution des vidéos regardées en streaming, faire le ménage dans les photos et les données stockées dans le cloud.

9 Cuisiner économe : couvrir les casseroles pour raccourcir le temps de cuisson et économiser 25 % d'électricité ou de gaz, couper les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson, éviter d'ouvrir trop souvent la porte du four pour vérifier la cuisson, si le nettoyage à la main ne suffit pas, démarrer la pyrolyse après une cuisson (le four est déjà chaud).

10 Entretenir sa chaudière : c'est obligatoire tous les ans et une chaudière mal entretenue, c'est une surconsommation de 10 à 12 %.

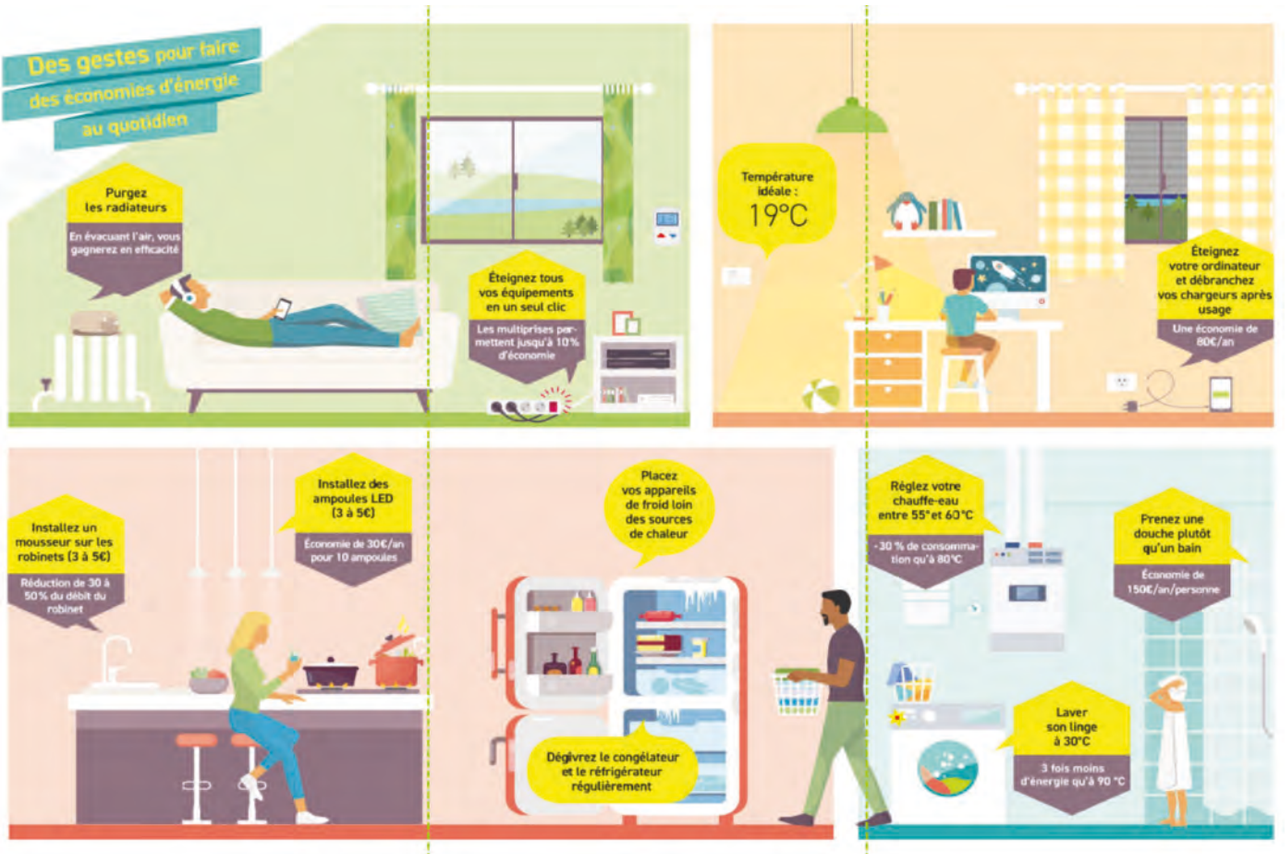

La rentrée des écoles

Les effectifs sont stables en cette rentrée 2022. 80 élèves pour les 4 classes de l'école élémentaire, 34 enfants pour les 2 classes maternelles.

Plus de 90 enfants fréquentent le restaurant scolaire chaque jour, les familles bénéficiant encore cette année d'une tarification sociale avantageuse et bien appréciée par tous.

L'école maternelle a ouvert en septembre, intégrant provisoirement le 1er étage de la maison des associations. Le déménagement de l'ensemble du mobilier et du matériel, et l'adaptation du 1er étage pour les 2 classes ont été réalisés durant l'été par les services techniques de la commune :

- création de sanitaires pour les enfants,
- mise en place de revêtements de sols adaptés,
- reconstitution de tout le parc informatique,
- rétroprojecteur et téléphonie pour que l'école puisse fonctionner au mieux.

Coup de chapeau aux enseignantes, aux ATSEM et aux parents qui ont aidé aux cartons, aux élus pour l'aide au déménagement et à l'équipe technique municipale pour leur suivi de A à Z.
C'est une bien belle « école provisoire » dont bénéficient avec satisfaction les enfants et tout le personnel de l'école. Notons que la rénovation de l'école maternelle se déroulera sur l'année 2023, les travaux de désamiantage ayant débuté cet automne.

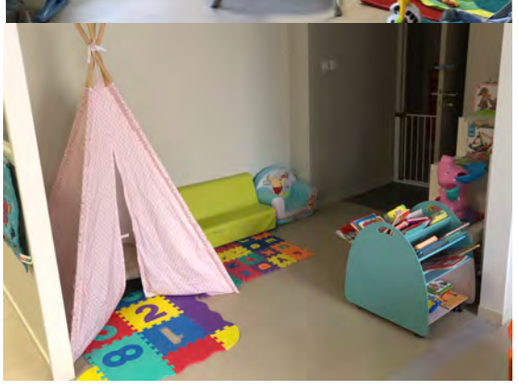

Maison d'assistantes maternelles (MAM)

La MAM Les Copains Malins a ouvert le 29 août dernier, concrétisation de plusieurs mois de travail en lien avec la commune qui a mis à disposition et en partie rénové les locaux de l'îlot Janin, la PMI, la CAF, la MSA ainsi qu'avec Harmonie Mutuelle.

Les enfants sont accueillis de 6h30 à 19h du lundi au vendredi dès l'âge de 2 mois et demi. Actuellement, 6 enfants sont accueillis ; il reste encore quelques places.

Le samedi 1er octobre, s'est tenue l'inauguration de la MAM en présence de personnalités officielles, avec Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, Madame VITU Vice-présidente du Conseil d'Administration de la CAF 71 ; ainsi que les familles des enfants accueillis à la MAM, nos proches et amis. Nous les remercions encore pour leur soutien et l'aide apportée tout au long de notre projet.

Un verre de l'amitié a été offert pour clôturer cette matinée.

Pour tous renseignements :
lescopainsmalins@yahoo.com
Virginie : 06.19.21.67.38 / Marine : 06.45.65.72.17

Maison de santé

La Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Matour répond aux aspirations des professionnels qui souhaitent exercer sur un site commun avec des collègues. Ils veulent aussi répondre aux attentes de la population qui trouve sur le même site une réponse globale à ses besoins en matière de santé.

Lancée avec 9 praticiens, ils sont aujourd'hui près de 20 à exercer dans ce bâtiment et de nouvelles demandes se font jour régulièrement, entraînant des choix « délicats ».

Reste la question cruciale de l'arrivée d'un deuxième médecin, qui permettrait de bénéficier d'un important soutien de l'ÉTAT (coordinatrice, actions de santé collectives, secrétariat…) grâce à la création d'une « société interprofessionnelle de soins ambulatoires » (SISA).

La commune et la commission composée de représentants de l'association des professionnels de santé unissent leurs efforts pour enclencher plusieurs démarches :

- création d'une affiche et de tracts
- préparation d'une banderole
- présence accrue sur les réseaux sociaux et internet
- Production d'un film à regarder sur la chaîne YouTube de la de Matour https://www.youtube.com/@matourvillage

Espérons que cet ensemble de démarches qu'il revient à chacun de nous de relayer portera ses fruits !

Il est également à noter que la commune de Matour a fait le choix de solliciter la création d'une antenne du centre de santé départementale qui jusque-là n'a pas pu aboutir faute de médecin salarié.

Compte tenu du niveau d'occupation des locaux la commune a lancé les études pour une extension mesurée de la maison de santé qui permettrait d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de recevoir 2 ou 3 professionnels supplémentaires.

Repas des aînés

Samedi 5 novembre : journée conviviale pour la centaine d' aînés de notre commune organisée par la commission municipale « Education et solidarité locales ». Cette équipe élargie pour la circonstance a préparé les amuse-bouche pour l'apéro, et toute la décoration des tables et de la salle du CART. Un très bon menu attendait les convives agrémentée d'une animation bien connue et appréciée des matourins. Beau moment de retrouvailles où on laisse un temps les soucis de côté !

À l'année prochaine !

Visites de courtoisie

Après la pause estivale, septembre a vu la reprise des visites à domicile les lundis après-midi.

Deux équipes de 2 bénévoles se rendent chez des personnes seules, parfois des couples qui ont répondu à la proposition de la municipalité de leur rendre visite. Ce sont pour la plupart des personnes âgées, isolées ou fragilisées par leur état de santé ou une certaine solitude mais toujours heureuses de recevoir et de partager un bon moment de vie souvent autour d'un goûter.

Bénévoles et personnes visitées sont satisfaites de ces agréables après-midis qui seront renouvelées durant l'hiver et l'année prochaine.

Ces visites s'inscrivent dans l'**action « entr'aide, entr'âge »** menée par Villages solidaires qui regroupe tous les groupes de bénévoles du territoire St Cyr Mère Boitier.

Villages Solidaires

Mobilité

Transolidaire

Pour vous aider dans vos déplacements de la vie quotidienne, ce service, encadré par Villages Solidaires, permet à n'importe quelle personne n'ayant pas de moyen de transport de se déplacer sur un rayon de **50 km**, quelque soit le motif du déplacement.
Coût : **0.40 ct du km** à partir du domicile du bénévole.
Conditions d'accès : adhérer à Villages Solidaires (1€ minimum/an), signer la charte du Transolidaire. Les moins de 10 ans doivent être accompagnés et les moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale écrite.

Accompagnement scolaire

Villages Solidaires propose un temps d'accompagnement à la scolarité au sein de 3 villages du territoire. Ce dispositif regroupe 45 jeunes, primaires et collégiens, du CP à la 5°. Une équipe de 15 bénévoles les accompagne toutes les semaines au cours d'une séance par semaine.
Renseignements et inscription au **06 31 78 76 19**
Reprise le **10 octobre**
Nouveauté : Ouverture d'un groupe à **Navour-sur-Grosne à la rentrée 2022-2023**

Appel à bénévoles !

Vous avez du **temps** ? Vous souhaitez vous impliquer au sein d'une association active sur votre territoire ? **Rejoignez l'équipe bénévole de Villages Solidaires** : pour accompagner des enfants dans leur parcours scolaire, devenir conducteur bénévole, participer à la vie locale !

Villages Solidaires - contact@villagesolidaires.fr
www.villagesolidaires.fr - 06 77 30 29 81

Semaine nationale de l'intégration

Notre territoire a participé du 17 au 21 octobre à cette initiative du ministère de l'intérieur. Certains membres du « collectif d'aide aux réfugiés » de Matour ont participé à la soirée organisée par Villages solidaires.

Ils ont contribué à l'atelier lecture qui déclinait l'histoire du Petit Prince dans bon nombre de langues étrangères parlées dans nos villages et traduites bien sûr en français : on a écouté avec attention l'alsacien, l'anglais, l'arabe, le perse, l'ukrainien, le thaï ... sans oublier le patois de nos campagnes !

Certains enfants réfugiés afghans arrivent déjà à lire la traduction française ! Tous furent chaleureusement applaudis avant que toute l'assemblée ne déguste avec gourmandise les plats de tous les horizons préparés par les familles réfugiées.

Un beau moment de convivialité qui permettait à tous d'échanger et ainsi de mieux se connaître.

Nos actions

06 77 30 29 81
contact@villagesolidaires.fr
www.villages-solidaires.fr

Villages Solidaires
entre Charolais
et Mâconnais

Accueil et services

- Répondre à des besoins individuels -

FRANCE SERVICES

Permanences à **Matour, Dompierre-les-Ormes, Tramayes et Pierreclos.**
Pour prendre rendez-vous :
06 77 30 29 81

Autres communes : sur demande et en accord avec la mairie, une permanence peut être organisée dans votre village.
Renseignement au 06 77 30 29 81

MOBILITES

Transolidaire

Détails en page suivante
30 bénévoles

Déplacement solidaire

Possibilité de vous rendre à **Cluny** ou **Mâcon** les samedis matins.

Vélos à assistance électrique

Aide à la location d'un vélo à assistance électrique dans un but d'emploi. En partenariat avec la Communauté de Communes

Navettes aux Restos du cœur

Tous les jeudis après-midi
10 conducteurs bénévoles

INFORMATIQUE

Permanences numériques les 1er et 3è mardis de chaque mois.

SabLiEr

Système local d'Echange

193 membres -82 demandes 70 offres

Actions collectives

- Répondre à des besoins collectifs-

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Détails en page suivante

REPARS SUR DE BONNES BASES

1 semaine de "vacances apprenantes" en partenariat avec le SEJ
8 bénévoles

SORTIES CULTURELLES

Partenariats avec La Pimenterie, le Théâtre de Mâcon, le Festival de Lournand

CAFÉS PARENTS - ATELIERS

Organisation d'actions et d'ateliers tout au long de l'année à destination des enfants, des ados et des parents.

SENIORS

Lancement du projet "Entr'aide-entr'âges" : visite à domicile des personnes isolées.

JARDIN PARTAGÉ MATOUR

3 parcelles privatives et 2 parcelles collectives. Animations : compostage, taille...

Nouveauté !

Villages Solidaires reconnu d'intérêt général :
Les dons sont désormais **défiscalisés** à hauteur de **66%.**

Cohésion du territoire

- Développer une vision partagée -

TATOU

Répertoire des activités et services édité à 3500 exemplaires.

FÊTE DES SOLIDARITÉS

40 bénévoles

COLLECTIFS ACCUEIL RÉFUGIES

Soutien aux collectifs : **70 bénévoles**
Aide au transport et à la mobilité
Formation en Français Langue Etrangère
Facilitation administrative
Aide à l'équipement mobilier

MALLES DE JEUX

5 malles dans les bibliothèques du territoire et à la Pimenterie : 1 malle de jeux extérieurs à disposition des associations du territoire.

Service départementale d'incendie et de secours de Saône-et-Loire (SDIS 71)

Le SDIS 71 lance une campagne de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

Sur les 2 781 sapeurs-pompiers que compte le département de Saône-et-Loire, 2 432 sont des sapeurs-pompiers volontaires, véritable ressource permettant d'assurer le service de sécurité civile de proximité, mais aussi une aide indispensable lorsque la mobilisation nécessite un grand nombre d'intervenants sur des périodes longues, caractéristique des engagements sur intempéries, feux de forêts ou feux d'espaces naturels.

Malheureusement cette ressource s'amenuise ; il est nécessaire de renforcer le volontariat, afin de faire face à l'accroissement des risques d'aujourd'hui.

Recensement

Cette enquête se déroulera à Matour du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, elle sera assurée par 3 agents recenseurs en cours de recrutement. Chaque agent sera muni d'une carte **« agent recenseur »**. Réservez- leur un bon accueil, ils agissent en toute confidentialité. Votre participation est essentielle, elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique utile à tous.

Élagage en bordure de voirie

L'élagage des plantations dont les branches ou racines avancent sur l'emprise de la voirie incombe aux propriétaires et occupants des terrains sur lesquels sont implantés les arbres.

Les dispositions textuelles qui encadrent cette obligation varient selon que les arbres soient situés en bordure de voie communale ou de chemin rural.

L'absence d'entretien par les riverains engage la responsabilité de la commune en cas de carence dans l'utilisation des pouvoirs de police du maire (ce qui peut notamment être le cas en cas d'accident lié à un manque de visibilité ou à un écart pour éviter une branche)

En bordure de voie communale :

Obligation d'élagage des haies et arbres des riverains. Les branches ne peuvent pas empiéter sur le domaine public routier

- Il est interdit d'établir ou de laisser croître des plantations à moins de deux mètres de la limite

- Exception pour les plantations existantes avant 1989, l'élagage doit être effectué à l'aplomb de la voie.

En bordure de voie rurale :

Obligation d'élagage des haies et arbres des riverains. Les branches ne peuvent pas empiéter sur l'emprise d'un chemin rural.

L'élagage doit être éffectué à l'aplomb de la limite de propriété.

Croix d'Échizeau

Dernièrement, les habitants d'Echizeau se sont mobilisés pour refaire leur croix. Etienne Vouillon, futur habitant du quartier s'est chargé de cette mission. Elle vient remplacer cette croix qui dominait le hameau jusque dans les années 50, date à laquelle elle fût enlevée pour réaliser des travaux d'élargissement du chemin.

Le 18 septembre, Marcel Vouillon est revenu dans sa commune natale pour bénir cette nouvelle croix très récemment installée. Ce jour là, tradition, humour et convivialité se sont entremêlés dans ce petit village en pleine expansion démographique.

Bravo et merci à ces personnes qui contribuent à entretenir nos racines tout en conservant notre patrimoine local.

Tourisme

Saison piscine 2022

Après 2 années perturbées par le COVID, la piscine a connu une belle reprise en 2022.

L'équipe de surveillance était composée de 5 personnes pour les bassins dont 2 remplaçants et 4 personnes se sont relayées à l'accueil. L'ambition était forte cette année, le conseil municipal ayant décidé de répondre à un **appel à projet de l'ANS (Association Nationale du Sport) afin de participer activement au plan national de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique**. Le projet porté par la commune pour sa piscine, soutenu par la ligue Bourgogne-Franche-Comté de natation, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, l'ERFAN (Ecole Régionale de Formation aux activités de la Natation) a été retenu et subventionné. Ainsi, la saison débuta par l'accueil d'un stage pour les professionnels de la natation désirant se former à l'enseignement de l'aisance aquatique, adossé à une « classe bleue » du 30 mai au 3 juin. Ce sont 15 stagiaires, qui furent accueillis au Centre d'Accueil de Groupes et 24 élèves de grande section/CP qui bénéficièrent de cette première édition.

Au total, 6 « classes bleues » furent organisées pour les classes de Matour (2), Saint Léger sous la Bussière (1), Crêches-sur-Saône (3), pour un total de 121 élèves (820 entrées). Par principe, elles s'adressent à un public de 4 à 6 ans, les séances se déroulent en grande profondeur, sans matériel de flottaison et en séances massées. Il s'agit d'une approche différente de la natation scolaire et de l'élément aquatique avec des résultats très probants.

De très bons retours furent enregistrés de la part des professeurs des écoles, de la CPC (Conseillère pédagogique du secteur), de l'IEN (Inspecteur de l'Education nationale), des enfants et des parents. Les subventions ont couvert le coût du personnel encadrant, des transports et ont permis d'acheter du matériel pédagogique (cage, perches…).

10 classes se sont d'ores et déjà positionnées pour participer aux classes bleues en 2023 !

À côté de ce dispositif, la **« natation scolaire » accueillit les écoles de Matour, Navour-sur-Grosne, Tramayes, Trambly , Saint Pierre le Vieux, Germolles-sur-Grosne** soit 66 séances au mois de juin, et 12 séances pour les écoles de Matour en septembre.

Le collège de Matour bénéficia également des séances, principalement des classes de 6° et 5° avec 20 séances en juin et autant en septembre. En complément, un stage JAN (J'apprends A Nager) fut mis en œuvre, à destination plus particulièrement des élèves de 6° en dehors du temps scolaire (12 participants). Les professeurs d'EPS firent un très bon retour et montrèrent une grande motivation pour renouveler l'expérience.

Deux autres stages JAN furent mis en place avec 24 participants durant l'été pour 10 séances Les enseignants du primaire et du collège aidèrent à cibler les publics les plus à même de bénéficier de ce dispositif dont les enfants des Zones de Revitalisation Rurale comme Matour. Ces stages sont subventionnés par l'état et gratuits pour les bénéficiaires. Ils ont pour objectif de faciliter l'accès à l'apprentissage de la natation en vue de réussir l'ASSNS (Attestation Scolaire de savoir nager en Sécurité) obligatoire en fin de cycle 3 de l'Education Nationale (fin 6°).

Deux évènements à noter, la fête de l'été le 9 juillet et celle de la piscine le 14 août, avec des animations renouvelées.

Au total, ce furent 23 813 entrées dont 19 824 pour le public du 26 mai au 18 septembre , 913 pour le collège, 1 929 pour les écoles primaires, 820 pour les classes bleues et 327 pour les stages JAN !

Cette belle saison fut possible par le travail d'une équipe technique performante et impliquée : Michel LASSARAT (qui signe là sa dernière saison avant un repos mérité) Thierry POINT et Yann RINGENBACH, l'implication ponctuelle des Sapeurs Pompiers de Matour, et par une météo plus que favorable !

Merci à toutes et à tous !

JARDINS DE COCAGNE
MÂCON

Des légumes locaux, bio et solidaires au juste prix !

Pour la première fois cette année, l'association Les Jardins de Cocagne de Mâcon a participé aux marchés estivaux de producteurs locaux de Matour.

Représentée au cours de ces différents marchés par ses bénévoles, notre Atelier Chantier d'Insertion a pu faire découvrir aux habitants de Matour ainsi qu'aux nombreux visiteurs ses bons et beaux légumes bio cultivés localement sur notre site de Mâcon. Malgré cette première participation qui a été couronnée de succès et a occasionné de beaux échanges, vous ne connaissez peut-être pas encore très bien les Jardins ?

Nous sommes :
Un Atelier Chantier d'Insertion par le maraîchage biologique, géré sous forme associative, dont la mission est d'accompagner vers l'emploi plus d'une trentaine de salariés en parcours de transition professionnelle grâce à un contrat de travail spécifique le CDD.I (Contrat à durée déterminée d'Insertion) d'une durée minimum de 4 mois et maximum de 2 ans.

Pour exemple en 2021, grâce au travail des équipes (Accompagnatrice Socio Professionnelle, encadrants maraichers et bénévoles) 61% de nos salariés sont sortis des jardins pour accéder à un emploi durable ou une formation qualifiante !

Une exploitation maraîchère Bio installée entre Macon et Charnay Les Mâcon sur plus de 8 hectares, cultivant une centaine de variétés courantes et anciennes de légumes, issues d'une trentaine d'espèces. Les légumes sont cultivés en plein champ et sous serres non chauffées, en respectant le rythme des saisons.

Nous proposons à nos adhérents :

Un mode de distribution local en circuit court via un abonnement panier hebdomadaire dans 20 points de dépôts publics ainsi que la possibilité d'une livraison à vélo à domicile via l'association partenaire Rayon Local (uniquement sur le Maconnais).

L'ouverture d'un nouveau point de dépôt peut être envisagée à partir de 10 abonnements paniers. Alors, si suite à cette belle découverte plusieurs habitants de MATOUR et de ses proches environs sont intéressés, pourquoi pas imaginer un point de dépôt ?

Pour en savoir plus sur notre association et devenir adhérents, rendez-vous sur le site www.jdcmacon.org ou secretariat@jdcmacon.org / 03 85 22 05 91.

Étang du Paluet

L'étang du Paluet est un des lieux le plus fréquenté de Matour que ce soit pour la pêche, la balade, un pique-nique en famille, un moment de détente à l'aire de jeu avec les plus jeunes enfants ou bien encore pour un jogging.

L'étang est d'abord apprécié par un grand nombre de pêcheurs, surtout les carpistes, les pêcheurs au coup et en début de saison pour la truite.

Cette année on enregistre une bonne fréquentation en terme de vente de cartes de pêche, on remarque aussi un regain d'intérêt pour la pêche de la part des plus jeunes (10 - 16 ans) qui passent une grande partie de leur temps libre à taquiner la carpe, ils sont même plutôt doués, à faire des envieux.

Nous en profitons pour rappeler que ce sport/loisir est encadré par un règlement https://www.matour.fr/fr/etang-de-peche et concernant les mineurs que le passage d'un parent pour voir si tout va bien de temps à autre est nécessaire.

Un lâcher de gardons aura lieu au mois de novembre, sur proposition de la commission, afin de favoriser la fraie avec ceux lâchés en mars.

Marchés de producteurs

Une excellente saison avec une affluence record !

Tous les producteurs se sont déclarés satisfaits et prêts à revenir l'année prochaine. Ce sont au total 18 producteurs qui ont assuré une permanence tous les lundis du 11 juillet au 20 août.
Chaque lundi était placé sous une ambiance musicale différente prodiguée par des groupes recrutés par l'école de musique.
Merci à tous ceux qui participent à cette organisation et rendez-vous l'année prochaine !

Fête du 14 août

Le feu d'artifice n'a pu être tiré du fait de la sécheresse ambiante. Paradoxalement, nous avons essuyé le soir même un fort orage qui a eu raison de la sonorisation.
Mais l'envie était là et nous avons finalement enregistré une bonne fréquentation avec nombre de jeunes qui se sont présentés pour déguster les saucisses dans une bonne ambiance à une heure tardive.

Randonnée nocturne

Une belle randonnée bien préparée au niveau du parcours par l'association des Amis du Manoir et qui a réuni 135 participants.

Le pot servi par la municipalité au retour n'était pas à la hauteur mais nous veillerons à une meilleure organisation l'année prochaine.

Centre d'accueil

L'année 2022 s'annonce meilleure que 2021, essentiellement grâce à la situation sanitaire qui s'est améliorée
Nous recherchons activement d'autres pistes pour donner un nouveau souffle à cette structure telles que des séjours clefs en mains, l'accueil de randonneurs, stages sportifs …
Accueil de classes 2022 : Ce sont finalement 750 enfants qui ont été accueillis à la maison des Patrimoines, 18 écoles et 3 centres de loisirs encadrés par des animateurs recrutés pour l'occasion.
Une belle réussite qui nous incite à poursuivre dans cette voie.

Stages - animations - expositions

Le programme 2022 était très riche et varié, vous en avez été destinataire. Toutes ces propositions ont connu des destinées très différentes
Le stage sourcier est toujours plébiscité
La soirée chauves-souris a réuni 25 participants à la satisfaction de Mme Tonnot, Animatrice Natura 2000 qui assurait gracieusement cette prestation

Projets de travaux Maison des Patrimoines

Travaux de gros-œuvre : il s'agit essentiellement du remplacement de très nombreuses fenêtres et volets, travaux confiés à l'entreprise Vouillon – menuiserie de Matour.

Parc : la création d'un parking, les aménagements de sentier et plantations ont été confiés aux entreprises Vouillon BTP pour la maçonnerie, ETPC pour les VRD et Génie-Vert pour les espaces verts, travaux à réaliser cette fin d'année.

Halle : La consultation s'est achevée au 16 septembre et s'est avérée fructueuse pour les trois lots proposés avec les entreprises suivantes retenues :

Lot 1 : Terrassement - maçonnerie - VRD : Entreprise Sivignon de Vendenesse les Charolles (71) - 101 411.30 €HT
Lot 2 : Charpente métallique – charpente bois : Entreprise ECBM de St Bonnet des Bruyères (69) - 63 500 €HT
Lot 3 : Electricité : Entreprise Duclut et fils SAS de Feillens (01) - 15 587.74 €HT

Muséographie : M. Pupier, architecte muséographe chargé de cette refonte complète de la muséographie élabore le projet qui fera l'objet d'une consultation en novembre 2022.

Projets de travaux Zone de loisirs du Paluet

Le financement de l'opération est assuré et les travaux vont démarrer dès cet automne. Nous allons bénéficier d'aides à plus de 70 % par des fonds en provenance de l'état, de la région Bourgogne Franche-Comté et du département.

Le programme qui vous a été présenté dans la précédente lettre municipale est maintenu dans sa totalité :

- Réfection du mini-golf
- Aménagement des courts de tennis avec éclairage, création de gradins pour les spectateurs et construction d'un local technique
- Nouveaux sentiers créés dans la partie escarpée qui seront complétés par un parcours d'orientation réalisé en concours avec le collège St Cyr
- Création d'un bosquet dans ce même secteur
- Création d'une aire de pique-nique à proximité du parking jalonnée de jeux pour les enfants

La pumptrack : Un nouvel équipement innovant

Dans le cadre de l'étude que nous avons conduite pour imaginer ce que pourrait être Matour en 2050, nous avons interrogé toutes les catégories de population. Les plus jeunes nous ont fait part de ce souhait qui nous est apparu opportun, pouvant venir compléter les équipements existants.

Ce sera le deuxième de Saône et Loire, accessible aux vélos, trottinettes, draisienne, skates …

Nouvelle organisation

Tous ces travaux nous ont aussi amenés à repenser l'organisation du secteur et nous avons opté pour des espaces ouverts, accessibles en permanence.

Seule la piscine fera l'objet d'un espace clos, plus restreint qu'actuellement.

Patrimoine

Si Matour m'était conté par les Amis du Manoir

La voierie de nos hameaux : Chemin d'Argaud

Le hameau d'Argaud situé à près de 4 km du centre-bourg en limite de la commune de Saint Pierre le Vieux était particulièrement mal desservi, pratiquement inaccessible avec des voitures attelées du fait de pentes trop raides.

Le chemin le plus direct pour rejoindre le Bourg de Matour traversait les bois et les prés au-dessus de Chateauthiers pour aboutir à Pierrelaye.

L'accès par le hameau d'Ecussolles sur Saint Pierre le Vieux, était tout aussi incommode.

Dès 1903, un projet est établi pour aménager deux chemins de « petite communication », n°7 de La Prasle à Chateauthiers et n°6 du chemin de 'grande communication n° 74 (route départementale actuelle) à Argaud jusqu'en limite de St Pierre le Vieux.

Ce projet a donné lieu à une autorisation préfectorale en date du 19 mars 1903 pour une longueur totale de 3 380 m, chantier colossal pour l'époque. A partir de Chateauthiers, en venant d'Argaud, une route était prévue pour rejoindre la grande route au niveau de la fonderie actuelle.

Le projet initial a été modifié, la branche nouvelle qui devait relier Chateauthiers à la route départementale abandonnée et c'est un nouveau projet qui a vu le jour et qui correspond à la route que nous empruntons actuellement de La Prasle à Argaud.

Ce tracé a été établi en 1905 par « l'agent voyer cantonal » ancêtre de la DDE devenu DDT pour une longueur de 1650,30 m.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur ce projet en 1906 et la construction se réalise en 1907. Il en résulte une multitude d'actes d'acquisition.

Le procès-verbal de réception est signé le 6 juillet 1908 pour un coût global de travaux 31 224,15 Francs dont 9 521 F à la charge de la commune qui a réalisé un emprunt de 8 460 F pour auprès de la « Caisse des retraités ».

La pierre qui a servi à l'empierrement a été extraite par les carriers en grande partie à partir du rocher qui se trouvait au cœur du hameau d'Argaud.

Elle était transportée au fur et à mesure par de wagonnets sur le tracé, laissée à des tacherons qui reprenaient les blocs pour les casser au calibre souhaité.

Elle était alors disposée en cordons le long de la future chaussée et les tacherons étaient payés au mètre linéaire disposée, prêt à étendre …

Ce n'est qu'en 1960 que le goudronnage de la route a été réalisé après des travaux entrepris dès 1957 pour reprofiler la chaussée, création des entrées de parcelles cultivées, creusement des fossés… un chantier titanesque !

VOIES NON MODIFIÉES VOIE CRÉE PROJETS NON RETENUS

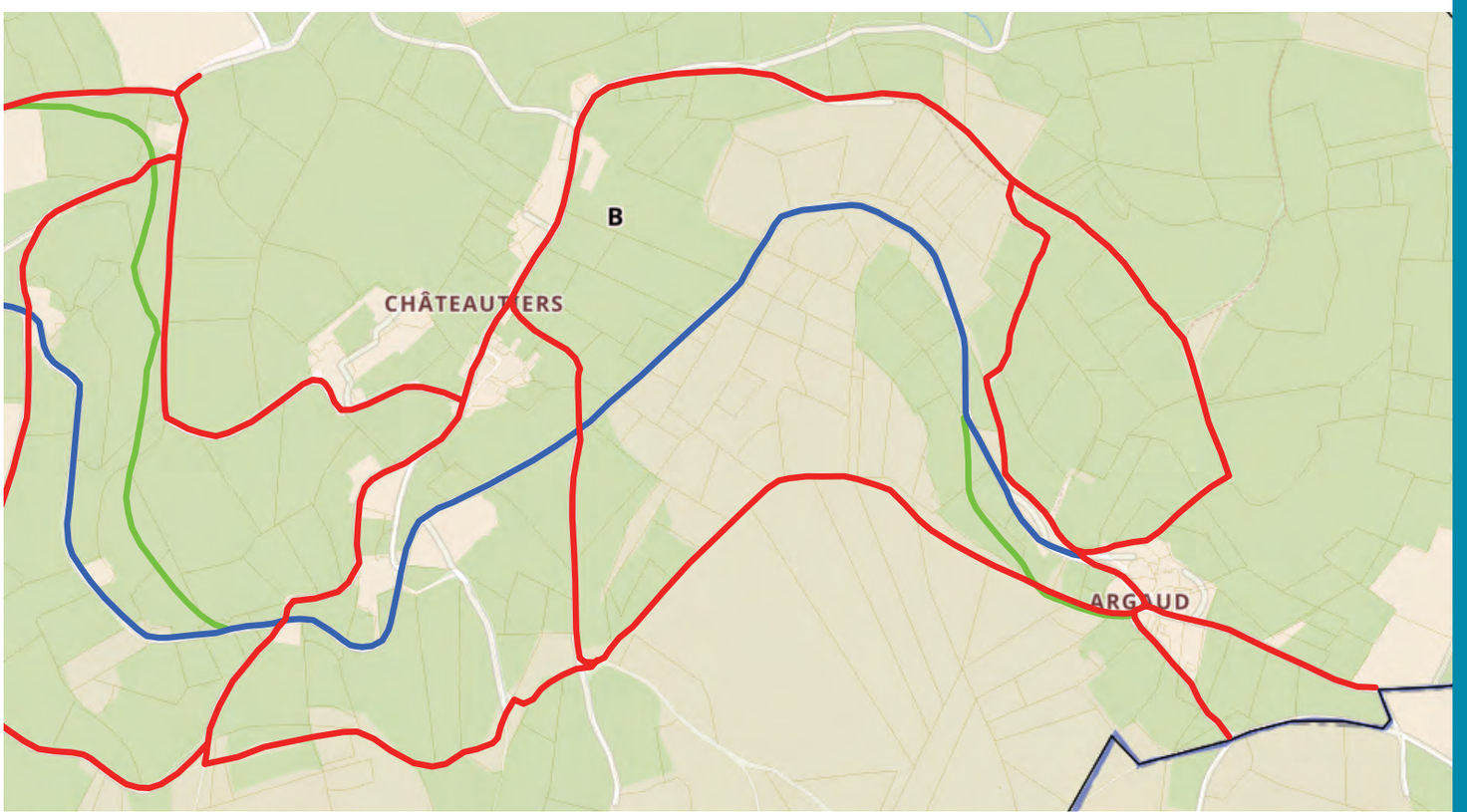

Et d'autres chantiers !

Et pour clore le chapitre sur la voierie, nous avons retrouvé :

1881 : rectification du chemin de Trécourt de La Prasle à la croix de Trécourt, essentiellement un élargissement du chemin existant avec un pont sur la rivière.

1928 : projet de construction d'un chemin carrossable de Matour à Odret en passant par les Bots, projet abandonné

1940 : reprise du projet (précisant que des chantiers ruraux organisés avec de la main d'œuvre au chômage, pouvaient être créés …), à nouveau abandonné

1950 : modification du tracé qui se limite finalement à la desserte du hameau des Bots pour 904,80 ml (7147 m² à acquérir).

1973 : création de la première partie de la rue des écureuils reliant la voie communale au bâtiment HLM n° 3

1977 : jonction de cette route avec la route départementale

Eugène Vouillon et Alain Guérin,

Sources : documentation du Centre d'interprétation de la Maison des Patrimoines et archives communales

Société d'études

La municipalité remercie chaleureusement M. Pierre Barault pour l'apport à la commune de Matour du registre des procès-verbaux des séances de la « Société d'études agricoles, scientifiques et historiques de Matour », document retrouvé dans les archives de son père, ancien conservateur du musée.

Cette société d'études créée en 1895 existe toujours sous le vocable des « Amis du Manoir »

Elle a œuvré de 1895 à 1945 et ce registre de près de 200 pages constitue une mine d'informations sur notre commune, recueillies au cours d'excursions régulières à la découverte du village et des communes environnantes ou des conférences organisées en mairie sur différents thèmes tels que la rage, tuberculose …

C'est aussi le début de la vulgarisation de pratiques agricoles modernes avec la recherche de meilleurs rendements par l'apport d'engrais et la constitution d'une pépinière fruitière avec apprentissage à la greffe …

Ce document tombe à pic pour la nouvelle muséographie à mettre en place !

Fleurissement

Le concours des maisons et commerces fleuris a eu lieu cet été à Matour. Nous avons compté 21 participants.

Cette année, les fleurs ont, à nouveau, souffert de la sécheresse. Le manque d'eau n'a pas facilité la tâche des participants au concours mais nos jardiniers s'en sont très bien sortis puisque nous avons photographié, malgré tout, de belles fleurs, de belles jardinières et de beaux massifs !

Merci à tous les participants qui embellissent si bien leurs maisons et leurs commerces et, par la même occasion, égaient notre village de très jolies couleurs florales !

Nous vous donnons rendez-vous en mars pour visionner les photos et vous remettre vos prix bien mérités !

Vœux du maire

Vous êtes tous invités aux vœux de la municipalité qui se tiendront le **dimanche 8 janvier 2023 à 11h.**

Nouveaux arrivants

La municipalité a décidé d'organiser chaque année un accueil particulier pour les nouveaux arrivants sur la commune en amont des vœux traditionnels. Si vous habitez à Matour depuis cette année ou récemment, nous vous attendons à 10h30 au CART afin de faire plus ample connaissance.

Plus d'informations sur www.matour.fr